

## 10 Accompagner les organismes de l'aide alimentaire

### Contexte et enjeux

En 2021, plus de 20 000 personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire en Charente Maritime. Sur le territoire La Rochelle - Aunis - Ré, on compte 27 acteurs de l'aide alimentaire, hors CCAS, qui garantissent une bonne couverture territoriale.

Cependant, on observe :

- Des disparités de l'offre d'un territoire à l'autre ;
- Un public précaire mais non-éligible aux aides ;
- Un non-recours à l'offre ;
- Un manque de mobilité de certains bénéficiaires ;
- Une offre insuffisante en produits alimentaires de qualité.

### Actions pré-identifiées :

1. Diagnostiquer les besoins des structures solidaires ;
2. Mettre à disposition des produits locaux dans les dispositifs d'aide alimentaire pour les publics précaires :
  - 2.1. Faire de l'aide alimentaire un débouché attractif pour les producteurs ;
  - 2.2. Favoriser l'expérimentation pour permettre l'accès (prix et livraison) aux produits hors des circuits de distribution alimentaire «classiques» (épiceries, marchés solidaires) ;
3. Former les acteurs du territoire (associations, élus, etc.) aux questions de précarité (dont alimentaire) pour mieux identifier les personnes dans le besoin ;
4. En lien avec l'objectif « sensibiliser à l'alimentation durable » développer les actions d'accompagnement et d'éducation populaire autour de l'alimentation et de l'équilibre alimentaire (mise à disposition de recettes, ateliers cuisine, anti gaspi, visites de fermes, etc.) ;
5. Accompagner la coordination entre acteurs de l'aide alimentaire.

### Indicateurs de suivi :

- Part en volume des produits locaux et de qualité disponibles dans les structures de l'aide alimentaire ;
- Nombre de personnes touchées par les actions de communication, animation et sensibilisation ;
- Nombre d'expérimentations pour développer des circuits de distribution alternatifs, et volumes de produits distribués par ce biais.

**Objectif Stratégique :** Renforcer l'accès à la consommation des produits durables du territoire

**Groupe de travail :** EPCI, Secours Populaire, Entraide Protestante, Secours Catholique, Restos du Coeur, Banque Alimentaire, Collectif actions solidaires, CCAS, CIAS, associations locales...

### Effets attendus :

- Une augmentation de la part de produits sains et locaux dans l'offre d'aide alimentaire ;
- Des débouchés supplémentaires pour les producteurs locaux ;
- Un rapprochement des producteurs locaux et des consommateurs ;
- Une meilleure structuration des actions d'aide alimentaire pour un maillage plus fin sur le territoire ;
- Une meilleure connaissance et un accès facilité aux dispositifs d'aide alimentaire ;
- L'aide alimentaire comme action de sensibilisation à une alimentation saine et locale, et porte d'entrée vers un accompagnement plus large.

### Points de vigilance :

- Veiller à la clarté dans la répartition des rôles de chaque structure d'aide alimentaire ;
- Prendre en compte les contraintes des structures et des bénévoles, notamment pour la logistique ;
- Réfléchir avec les collectivités à la problématique des seuils d'éligibilité aux aides ;
- S'adapter aux modes de consommation des personnes ;
- Développer le pouvoir d'agir, notamment par le libre choix des produits ;
- Conserver une approche "plaisir de s'alimenter".

### Contact des référents du groupe de travail